Cyclo Tourisme
de la Ville de Sceaux

Grandes Randonnées

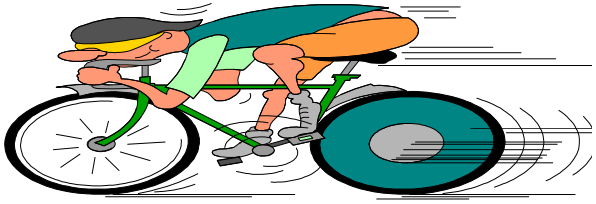

Participation aux grandes randonnées 2013 organisées
et subventionnées par le CTV Sceaux

1) ***Randonnée Sceaux-Dieppe-Calais-Sceaux du 8 au 12 mai***
   (8 mai et Pont de l'Ascension)

2) ***Randonnée en Beaujolais (Région Mâcon Sud) du 1er au 3 juin***

Informations et bulletin réponse ci-après

Informations sur randonnées

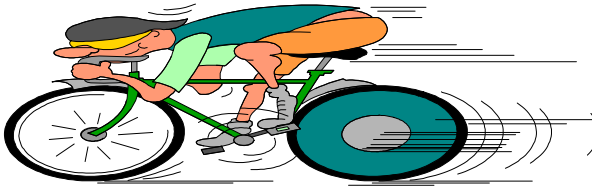

1) Sceaux-Dieppe-Calais-Sceaux (participation adhérent 300 €)

Cette randonnée se fera sur cinq jours et empruntera le parcours des Flèches de France Paris-Calais et Dieppe-Paris pour une distance totale d'environ 630 km (nombre de kilomètres donné à titre indicatif)

Cette randonnée est prévue comme suit :

- Mercredi 8 mai (férié) : Sceaux –Amiens (140 km)
- Jeudi de l'Ascension 9 Mai : Amiens-Calais (130 km)
- Vendredi 10 Mai : Calais-Dieppe (160 km)
- Samedi 11 Mai : Dieppe -Ville étape à définir (100 km)
- Dimanche 12 Mai :Ville étape à définir - Sceaux (100 km).

Un véhicule suiveur accompagnera les cyclos sur la randonnée.

Des transferts en RER (Région Parisienne) pour les cyclos sont à l'étude.

L'hébergement se fera en hôtel (1/2 Pension), les repas du midi seront des pique-nique.

Des possibilités de participation partielle pour ces 2 flèches pourront être étudiées.

2) Randonnée en Beaujolais (participation adhérent 150 €)

L'hébergement en ½ pension se fera en point fixe dans un hôtel situé dans les environs de Mâcon.

Des circuits en boucle seront organisés pour les samedi 1er juin et dimanche 2 juin sur la journée entière, ainsi que pour le lundi 3 juin sur la matinée.

Les transferts, comprenant les vélos, se feront en véhicules personnels :

- Arrivée à l'hôtel le vendredi 31 mai au soir (dîner à charge des participants)
- Retour sur Sceaux le lundi 3 juin dans l'après-midi après le déjeuner pris en commun.

Bulletin réponse

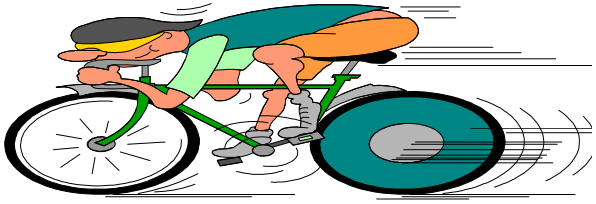

Nom :

Prénom :

1 – Participera à la randonnée Sceaux-Dieppe-Calais-Sceaux

OUI ❑ NON ❑ ***Si oui chèque* de 300 € joint ❑***

2 – Participera à la randonnée en Beaujolais

OUI ❑ NON ❑ ***Si oui chèque* de 150 € joint ❑***

(*) <u>Important</u> : Faire des chèques <u>séparés</u> pour chaque randonnée, à l'ordre du CTVS. Ils seront encaissés un mois avant le départ l'épreuve concernée.

Bulletin réponse à retourner impérativement avant le 25/01/2013 accompagné des chèques à l'ordre du CTVS à :

Pierre JOLIVET - Résidence Aurélia

23 bis Avenue du Général Leclerc – 92340 BOURG LA REINE